



A la fin de sa mission au Burundi, l'Ambassadeur de France se réjouit de la renormalisation des relations bilatérales



Ce jeudi 30 septembre 2021, le Président de la République SE Evariste Ndayishimiye a reçu en audience M. Stéphane Gruenberg, Ambassadeur de France au Burundi, venu lui faire ses adieux après deux ans de mission qui ont été couronnés de succès sur plusieurs aspects.

En brossant le tableau des réalisations à son actif, Amb. Stéphane Gruenberg s'est particulièrement réjoui d'avoir aidé à renouer le dialogue avec les autorités du Burundi après des années d'incompréhensions, ce qui a permis aujourd'hui de renormaliser les relations et recréer un climat de confiance, non seulement avec la France, mais également avec les pays de l'U-

nion européenne. Le Président Evariste Ndayishimiye a en effet salué les efforts fournis par l'Ambassade de France au Burundi pour que la coopération bilatérale et multilatérale puisse redémarrer sur de meilleures bases, au moment où le Burundi entame une phase importante de son développement socio-économique.

En réitérant l'engagement du Burundi à bâtir des relations mutuellement bénéfiques avec ses partenaires, le Président Ndayishimiye a promis de poursuivre le dialogue avec le successeur de l'Ambassadeur Stéphane Gruenberg dont la mission s'achève avec un bilan d'actions très positif.

Le Chef de l'État SE Evariste Ndayishimiye a saisi cette occasion pour inviter M. Stéphane Gruenberg à revenir au Burundi autant qu'il le souhaitera « car il sera toujours accueilli comme un ami du peuple burundais ».

(www.presidence.gov.bi)

Dans ce numéro:

page

A la fin de sa mission au Burundi, l'Ambassadeur de France se réjouit de la renormalisation des relations bilatérales

1

Le Premier Ministre de la République du Burundi reçoit en audience l'Ambassadeur du Kenya au Burundi

2

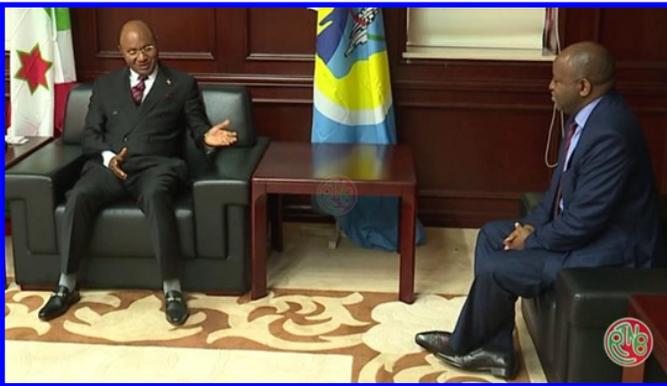
Le Ministre en charge des Affaires Etrangères reçoit le nouveau Coordonnateur Résident des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement en République du Burundi

3

Communiqué de Presse no 26 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 29 septembre 2021

10

Le Premier Ministre de la République du Burundi reçoit en audience l'Ambassadeur du Kenya au Burundi



Le Premier Ministre CPG Alain Guillaume Bunyoni a reçu en audience mardi, le 28 septembre 2021, l'Ambassadeur du Kenya au Burundi, S.E Daniel W.Wambura. Ils ont échangé sur la mise en oeuvre des accords de coopération signés entre le Burundi et le Kenya dans les domaines variés notamment l'économie, le développement, le commerce, l'investissement etc. Ils ont évoqué aussi les possibilités d'explorer d'autres domaines de coopération et la signatures des accords y relatifs. (www.rtnb.bi)

L'Ambassadeur Stéphane Gruenberg exprime la disponibilité de la France à appuyer le Burundi



Le Premier Ministre CPG Alain Guillaume Bunyoni a reçu en audience mardi, le 28 septembre 2021, l'Ambassadeur de France au Burundi S.E Stéphane Gruenberg. Leurs échanges ont porté sur le renforcement de la coopération historique entre le Burundi et la France. Le diplomate français a exprimé la disponibilité de la France à appuyer le Burundi dans les domaines de l'éducation et de la santé à travers l'Agence Française de Développement. (www.rtnb.bi)

Cankuzo : l'Ombudsman appelle à la vigilance pour sauvegarder la paix et la sécurité

L'Ombudsman burundais Honorable Edouard Nduwimana a tenu mercredi, le 29 septembre 2021 une réunion au chef-lieu de la province Cankuzo avec les responsables administratifs et les responsables d'autres services œuvrant dans cette province. Cette réunion avait pour but la sensibilisation sur la bonne gouvernance, la présentation du nouveau coordinateur de l'antenne Centre Est et l'analyse des projets de développement de la province. Dans son discours, le Gouverneur de la province Cankuzo a fait savoir que la paix et la



sécurité est une réalité dans cette province et

que la production a été bonne au cours de la dernière récolte. Il a indiqué que sa province fait face à quelques défis liés à l'éducation, entre autre l'insuffisance des enseignants dans les écoles primaires et de bancs pupitres. Il a également souligné qu'il s'observe aussi l'insuffisance de magistrats dans presque toutes les juridictions de cette province.

Prenant la parole, l'Ombudsman burundais Honorable Edouard Nduwimana a salué l'étape déjà franchi dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans cette province.

Néanmoins, il leur a demandé de rester vigilants car, a-t-il déclaré, des gens mal intentionnés veulent toujours ternir l'image du Burundi en faisant des attaques à la grenade dans différents endroits du pays. Honorable Edouard Nduwimana a interpellé la justice à traiter avec célérité les dossiers des auteurs des dernières attaques à la grenade pour qu'ils soient identifiés et jugés conformément à la loi.

Après Cankuzo, l'Ombudsman burundais a visité une boucherie appartenant à Monsieur Manirakiza Edouard de la zone Rusengo, commune Ruyigi dans la province

de Ruyigi.

A cette occasion, Honorable Edouard Nduwimana a précisé qu'il a connu ce jeune grâce à l'émission Insamirizi iwacu diffusée sur les antennes de la radio nationale, dans laquelle participait Monsieur Edouard Manirakiza.

Au cours de cette émission, Monsieur Edouard Manirakiza parlait des difficultés qu'il a rencontrées après la fin de ces études où il n'a pas pu trouver d'emploi. Ses parents se moquaient de lui disant qu'il n'a rien alors qu'il a étudié. Cela l'a poussé à débiter un projet de boucherie avec un petit capital de 100 mille francs bu. Et l'Ombudsman burundais lui a donné un appui de 500 000 fbu pour augmenter son capital.

L'Ombudsman lui a suggéré de travailler assidûment afin qu'il puisse soutenir d'autres jeunes chômeurs dans l'avenir. Honorable Edouard Nduwimana a lancé un appel à d'autres burundais qui ont de moyens à soutenir les jeunes dans des petits projets de développement. Pour Edouard Manirakiza c'était un sentiment de joie: "Je suis heureux d'être soutenu par l'Ombudsman burundais dans mon projet." a indiqué Monsieur Manirakiza Edouard. (www.rtnb.bi)

Le Ministre en charge des Affaires Etrangères reçoit le nouveau Coordonnateur Résident des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement en République du Burundi

Ce 1^{er} octobre 2021, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement S.E. Ambassadeur Albert SHINGIRO a reçu en audience le nouveau Coordonnateur Résident des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement en République du Burundi M. Damien Mama qui venait présenter ses lettres de nomination, par le Secrétaire Général des Nations Unies.

Dans leurs échanges, M. Daniel Mama s'est beaucoup réjoui d'être mandaté par le Secrétaire Général des Nations Unies pour une mission au Burundi, un pays

dans lequel il avait effectué une mission il y a 16 ans, comme Coordonnateur électoral régional au sein de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). Il ainsi t a exprimé sa ferme volonté à bien collaborer avec le Gouvernement du Burundi.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement S.E Ambassadeur Albert Shingiro a, à son tour félicité M. Daniel Mama pour sa nomination, un mandat qui se traduit comme une reconnaissance du Secrétaire Général des Nations Unies de ce que M. Mama a déjà réalisé pour l'organisation. Il lui a en outre réitéré son soutien et son entière coopération.



Le Ministre Albert Shingiro a saisi cette occasion pour faire savoir au Coordonnateur Résident M. Mama, que le Burundi se trouve aujourd'hui à une phase de capitalisation de la paix qui est aussi une phase du développement socio-économique du Burundi. Il a également fait savoir qu'aujourd'hui, le Président de la République du Burundi S.E.M Evariste NDAYISHIMIYE se focalise dans sa politique, sur le développement socio-économique. Et a encore exprimé le souhait que le Système des Nations Unies continue à appuyer le Gouvernement dans son programme de développement. Il a en effet souligné que le Président de la République du Burundi priorise les actions concrètes et les résultats de ce qui est réalisé.

Signalons que M. Daniel Mama a plus de 20 ans d'expérience dans les domaines du développement durable, des affaires humanitaires et de la consolidation de la paix. Dans le cadre de ses affectations les plus récentes au sein des Nations Unies, il a oc-

cupé le poste de Coordonnateur Résident et de Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Togo, après avoir assumé d'autres fonctions de haut niveau, notamment celle du Chef du Bureau le pilier « Opérations et Etat de droit » de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO). Il a également servi comme Directeur de la Section de la Stabili-



sation et du relèvement au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSCA).

Conformément aux différentes dispositions de l'Organisation des Nations Unies, il assumera la responsabilité générale de la coordination des activités opérationnelles pour le développement, menées au Burundi, et jouera, dans ce cadre, un rôle de Chef d'équipe. **(Rédaction-MAECD)**

Célébration du 72^{ème} anniversaire de la fondation de la République Populaire de Chine

Ce 1^{er} octobre 2021, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement SE Ambassadeur Albert Shingiro a participé à la réception en ligne à la célébration du 72^{ème} anniversaire de la fondation de la République Populaire de Chine.

Dans le discours que SE Ambassadeur Albert Shingiro a présenté, au nom du Gou-

vernement du Burundi et à son nom propre, les vives et chaleureuses félicitations à SE Madame l'Ambassadeur de la Chine à Bujumbura et au Gouvernement de la République Populaire de Chine.

Il a fait savoir que c'est à cause de la pandémie de la covid-19 qui a frappé de plein fouet toutes les Nations du monde que cette célébration est organisée en ligne.

SE Albert Shingiro a indiqué que le peuple chinois a de bonnes raisons de fêter cet anniversaire de 72 ans dans la joie et l'allégresse. Il a continué en disant que la fondation de la République Populaire de Chine en 1949 a



Burundi et la République Populaire de Chine. Il a ajouté que ces relations ont résisté aux aléas multiformes des temps et des saisons car elles sont construites sur des bases solides de solidarité, de souveraineté, de res-

pect mutuel, une coopération gagnant-gagnant. Le Ministre Albert Shingiro a dit que le Gouvernement de la République du Burundi apprécie à sa juste valeur les excellentes relations d'amitié et de coopération qui existent entre les deux pays depuis plus d'un demi-siècle. De par ses soutiens multiformes, la Chine reste un partenaire fiable et sincère du Burundi. Elle est devenue un partenaire plein d'attention et soucieux du développement burundais, a indiqué SE Ambassadeur Albert Shingiro.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement du Burundi a indiqué que les bonnes relations entre nos deux pays ont permis d'initier et de réaliser des projets et programmes de développement dans plusieurs secteurs de la vie nationale, s'inscrivant ainsi dans le respect et la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) du Burundi, 2018-2027.

Il a laissé entendre que pour preuve de cette réussite, la Chine qui était, il y a quelques décennies, sous l'emprise de la pauvreté, est devenue l'une des économies les plus puissantes au monde. Déterminée à poursuivre sa politique de coopération gagnant-gagnant, la Chine travaille avec les autres pays du monde pour promouvoir une croissance inclusive pour un développement durable commun. C'est dans cette perspective que la Chine a mis sur pied une politique d'«une Ceinture et d'une route » afin de promouvoir la coopération internationale qui vise à favoriser une chaîne de développement industrielle mondiale équilibrée, a poursuivi le Ministre Albert SHINGIRO.

SE Ambassadeur Albert Shingiro a saisi l'occasion pour réitérer les remerciements du Gouvernement de la République du Burundi au Gouvernement de la République Populaire de Chine pour ses appuis multiformes et multi dimensionnels au pays. Il a rendu un hommage mérité à Madame l'Ambassadeur, ainsi qu'à toute l'équipe de l'Ambassade de Chine au Burundi pour leur travail louable accompli dans le pays en si peu de temps, dans le cadre du renforcement des liens d'amitié et de coopération entre les deux pays et les deux peuples respectifs. (Rédaction-MAECD)

Le Chef de la Diplomatie Burundaise a indiqué que les pays africains, dont le Burundi, se félicitent des initiatives et engagements pris lors du Forum de Coopération Sino-africaine (FOCAC) aux cours des assises de 2018 à Beijing en République Populaire de Chine.

SE Ambassadeur Albert Shingiro a salué les excellentes et historiques relations d'amitié et de coopération entre la République du

Assemblée générale à l'endroit de tout le personnel du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement



Dans le cadre de renforcer la bonne gouvernance au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, le Secrétaire Permanent M. Ferdinand BASHIKAKO a présidé, ce 23 septembre 2021, une assemblée générale à l'endroit de tout le personnel de l'Administration Centrale du Ministère.

Le Secrétaire Permanent a commencé par souhaiter la bienvenue au personnel nouveau au Ministère dont l'Assistant du Ministre, M. Sylvie MANIREREKANA.

L'ordre du jour était centré sur le renforcement de la bonne gouvernance. Pour cela, le Secrétaire Permanent a rappelé aux participants la ponctualité, l'assiduité et la régularité au service. Au sujet de la ponctualité, le Secrétaire Permanent a mis l'accent sur la mauvaise habitude d'être souvent en retard pour certaines personnes du personnel du Ministère et leur a demandé de faire tout leur possible pour adopter le bon comportement d'être au service à l'heure.

En ce qui concerne l'assiduité au service, le Secrétaire Permanent a encouragé le personnel qui se donne corps et âme pour travailler assidûment même après les heures de service. Il a saisi cette occasion pour appeler ceux qui sont encore réticents afin d'emboîter le pas à leurs frères, pour travailler sans beaucoup considérer les heures ouvrables.

A mi-parcours de la réunion, le Secrétaire Permanent a fait savoir que bientôt le Ministère organisera des travaux communautaires

qui rentrent dans le cadre du programme « EWE BURUNDI URAMBAYE » et a invité le personnel du Ministère pour y participer. Il a également fait savoir que dans le cadre du développement de l'éthique et de la déontologie professionnelle, une formation des Cadres du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement ayant moins de 5ans au service est prévue à partir du mois d'octobre 2021.

Avant de clôturer, le Secrétaire Permanent a donné la parole à l'audience pour les commentaires ou questions. Certains participants ont présenté leurs commentaires et certains d'autres ont posé des questions auxquelles le Secrétaire Permanent a répondu. Parmi les questions posées, les plus essentielles étaient relatives au remplacement des machines ordinateurs déjà usées pour faciliter le traitement rapide des dossiers et à la disponibilisation des bus qui pourraient amener les Cadres du Ministère au service afin d'éviter des retards causés par le manque des bus de déplacement, dans les quartiers de résidence.

Après les commentaires et les questions, le Secrétaire Permanent a clôturé la réunion en souhaitant à tous les participants la bonne poursuite des activités. **(Rédaction**

MAECD)

Coopération avec les Organisations Non Gouvernementales et Associations Etrangères (ONGE) : Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement organise un Atelier de formation en suivi-évaluation des membres du comité interministériel.



Mardi le 27 septembre 2021, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Ferdinand BASHIKAKO, a ouvert officiellement à l'Hôtel La Détente, les activités d'un atelier de formation pour le renforcement des capacités à l'endroit des membres du Comité interministériel de suivi-évaluation des activités des Organisations Non Gouvernementales et Associations Sans But Lucratif étrangères. Cet atelier va durer 5 jours.

Dans son discours, Monsieur Ferdinand BASHIKAKO a déclaré que le Comité Interministériel a été mis en place par le décret-loi n° 100/066 du 08 mai 2020 et il est composé des Cadres issus de la Vice-Présidence de la République, ceux des différents Ministères sectoriels impliqués dans la gestion quotidienne des ONG étrangères ainsi que ceux du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Cet atelier vient pour accroître les compétences dudit comité afin de mieux mener des actions aboutissant à la réussite de leur mission. Pendant ces 5 jours de formation, ils vont échanger sur la notion de projet/programme, sa définition et les partenaires de projet, les concepts et considérations liées au suivi-évaluation surtout la gestion axée sur les résultats ainsi que des exercices d'application, la définition des concepts, suivi, évaluations et le cycle du projet, la

comparaison entre suivi et évaluation, l'examen et audit, les étapes de suivi-évaluation, la planification, la collecte et la gestion des données sur les ressources humaines nécessaires, le renforcement des capacités et l'élaboration des outils de suivi-évaluation.

Selon Monsieur Ferdinand BASHIKAKO, Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, il ne doute pas qu'après cet atelier, les participants auront acquis des compétences en suivi-évaluation et également seront imprégnés des méthodes de collecte des données et l'élaboration des outils en suivi-évaluation. Monsieur Ferdinand BASHIKAKO a terminé son discours en promettant qu'une descente sera organisée dans le cadre de la mise en application des différentes techniques et méthodes acquises au cours de cet atelier raison pour laquelle il a invité les participants à suivre attentivement le déroulement de cet atelier, de poser des questions et de donner des suggestions possibles pour contribuer à la réussite de cette formation

(Rédaction-MAECD)

Gitega abrite la 9ème Assemblée Générale de la PALPGL



veloppement communautaire qui priorise la croissance des ressources en général.

Prenant la parole, le Président en exercice de la Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs, Monsieur Darius Sumuni, Maire ad. Interim de Bukavu a informé que

La 9ème Assemblée Générale de la Plateforme des Autorités Locales des Pays des Grands Lacs (PALPGL) s'est tenu mardi, le 28 septembre 2021 à Gitega sous le thème: "villes, entrepreneuriat et innovations". Cette activité a été rehaussée par la présence du Ministre ayant l'Intérieur dans ses attributions CPC Gervais Ndirakobuca et des délégations burundaises, tanzaniennes, rwandaises et de la RDC.

A l'ouverture de cette plateforme, le Ministre burundais en charge de l'Intérieur a indiqué que la 9ème Assemblée Générale intervient au moment où le Gouvernement du Burundi baptisé Gouvernement responsable et laborieux ne ménage aucun effort pour le maintien de la paix et la sécurité, le respect des droits de la personne humaine et l'amélioration de la bonne gouvernance.

CPC Gervais Ndirakobuca a fait savoir que l'objectif global du thème choisi est de renforcer et accroître la participation de la communauté des entrepreneurs et des innovations dans les gouvernances.

Le Ministre en charge de l'intérieur a fait savoir que le thème choisi pour la 9ème Assemblée Générale de la PALPGL coïncide avec la politique nationale en matière de dé-

veloppement communautaire qui priorise la croissance des ressources en général. Depuis sa création en 2012, cette plateforme a rencontré quelques défis qui s'élèvent au fur des années, dans sa quête du bien-être des populations regroupées dans les villes de la région des grands lacs, notamment la fermeture des frontières, la barrière linguistique etc.

L'Ombudsman burundais Honorable Edouard Nduwimana quant à lui, a salué la contribution qu'apporte le PALPGL dans la consolidation de la paix au Burundi, une priorité de son institution.

Les Maires qui sont intervenus dans cette Assemblée Générale ont relaté les possibilités d'investissement dans leurs villes et ont signalé qu'ils sont tous préparés à collaborer avec les jeunes entrepreneurs.

En marge de la 9ème assemblée générale de la plateforme des autorités locales des Pays des Grands Lacs, les participants ont effectué des visites sur différents sites touristiques pour découvrir la beauté du Burundi. Ils ont visité la source du Nil à Rutovu, en province de Bururi et le sanctuaire des tambourinaires de Gishora en commune Giheta à Gitega. (www.rtnb.bi)

Restaurer la productivité des terres, un projet initié par le Gouvernement du Burundi



Un atelier de validation du rapport d'étude de faisabilité de la mise en place des terrasses progressives et radicales sur les dernières collines de la zone du Projet de restauration et de résilience du paysage du Burundi a été organisé lundi, le 27 septembre 2021 par le Ministère de l'Environnement de l'Agriculture et de l'Élevage. L'objectif de cet atelier est de restaurer la productivité des terres dans les paysages dégradés ciblés et en cas de crise ou d'urgence, fournir une réponse immédiate à la dite crise ou urgence.

La coordinatrice du projet, Ir Odette Kayitesi a fait savoir que dans le cadre du projet, la restauration du paysage sera mise en œuvre dans 22 collines en commune Isare et Buhinyuza avec des terrasses progressives et des terrasses radicales, l'agro foresteries, la bio-ingénierie des sols et la distribution d'eau.

Selon Ir Odette Kayitesi, le projet a été initié par le Gouvernement du Burundi sur financement de la Banque mondiale pour contribuer à la vision 2025 qui sert d'orientation à la politique d'une stratégie nationale en matière de gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre du plan national de développement.

Prenant la parole, le représentant du Ministère

de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage a indiqué que le Burundi est l'un des pays qui s'est approprié de l'initiative de Paris de 2015 pour la résilience du paysage en Afrique. Cependant, selon le représentant du Ministère en charge de l'environnement, malgré les efforts fournis par le Gouvernement du Burundi en matière de protection de l'environnement, les problèmes environ-

nementaux subsistent déjà à travers l'érosion, les inondations et leurs multiples conséquences dont la dégradation des terres, la destruction des forêts, la baisse progressive de la fertilité des sols, la dégradation des ressources naturelles ayant un impact sur la biodiversité et les populations humaines.

«Une attention particulière est donc de mise dans l'objectif de restaurer ces paysages qui constituent une entité à diverses utilisations des terres comme l'agriculture, les activités forestières, la fourniture et distribution d'eau et la conservation de la biodiversité », a conclu le représentant du Ministère de l'environnement de l'agriculture et de l'élevage.

Les dix dernières collines de la zone d'intervention de ce projet sont Nyambuye, Caranka, Rushubi, Bibare, Rutegama, de la commune Isare et Bugungu, Muramba, Karongwe, Kisimba et Nyaruhengeri de la commune Buhinyuza, a indiqué la coordinatrice du projet Odette Kayitesi.

(www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°26 DE LA REUNION DU CONSEIL
DES MINISTRES DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 29 septembre 2021, à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Avant de présenter l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République a apprécié le voyage qu'il a effectué à New York aux Etats Unis d'Amérique dans le cadre de la Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui a été une réussite pour le pays.

Il a ensuite adressé un message de soutien aux victimes des actes de terrorisme qui se sont faits observer ces derniers jours dans le pays. Tout le monde, y compris la communauté internationale, a condamné ces actes et le souhait est que les auteurs et commanditaires de ces actes soient identifiés et punis conformément à la loi.

Il a également demandé que les mesures de lutte contre la propagation du coronavirus continuent à être observées, parce qu'il est toujours là, même si l'on observe une diminution sensible des cas testés positifs.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le mercredi 22 septembre 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Avant de présenter la synthèse des observations issues de cette réunion, le Premier Ministre a remercié le Tout Puissant, parce que le déplacement effectué par le Chef de l'Etat à New York s'est bien déroulé, tout en soulignant également que le discours que le Chef de l'Etat a prononcé à l'Assemblée Générale des Nations a été suivi et beaucoup apprécié par les Burundais.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. Projet de Plan d'actions Annuel du Gouvernement 2021-2022, présenté par les Services de la Présidence de la République.

Dans le souci d'organiser la planification annuelle conformément à l'année budgétaire qui commence le 1^{er} juillet de chaque année, en se conformant également au décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant révision du décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant structure, fonctionnement et missions du Gouvernement de la République du Burundi, un Plan d'actions pour l'Exercice 2021-2022 a été élaboré.

Comme les précédents, ce Plan d'actions constitue la synthèse des actions que les ministères ont planifiées comme activités phares de l'année, ajustées selon la loi budgétaire 2021/2022.

Les actions retenues dans ce Plan présentent une portée nationale et assurent la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, ainsi que les Objectifs de Développement Durable. Elles poursuivent aussi les objectifs inscrits dans la Vision Burundi 2025 et s'inspirent des grands axes du Plan National de Développement du Burundi 2018-2027.

Ce Plan d'actions comprend en outre les actions issues de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption et celles issues du Projet National « EWE BURUNDI URAMBAYE ».

Ce Plan montre les objectifs à atteindre, les actions concrètes à mener, les résultats attendus, les indicateurs objectivement vérifiables, les zones d'actions, les échéances, le budget et les sources de financement.

Ce Plan d'actions constitue, au demeurant, dans chacune de ses composantes sectorielles, un engagement du ministère concerné.

Il doit apporter des solutions concrètes aux attentes de la population et c'est sur base des résultats sur terrain que les ministères seront évalués.

Après échange et débat, le Plan d'actions a été adopté avec entre autres recommandation d'intégrer les actions phares et prioritaires suggérés par la Plus Haute Autorité dans le domaine de l'Education.

Il a été également recommandé que les ajustements proposés par différents ministères soient intégrés dans le document dans un délai ne dépassant pas trois jours. Il a été également recommandé aux ministères sectoriels de s'assurer que les échéances des différentes actions ont été bien définies.

Compte tenu du fait que le plan d'actions doit être en concordance avec le budget de l'Etat, il a été recommandé que dans le futur, le document soit prêt dans le premier mois qui commence l'année budgétaire.

Il a été en outre recommandé au membres du Gouvernement de réunir les partenaires qui appuient dans les projets exécutés dans les ministères pour s'assurer que ces projets sont en concordance avec ce Plan d'actions.

Le Plan d'action doit être élaboré suivant une Vision. De cette façon, il devient facile de constater l'étape franchie et ce qui reste à faire. Même sans budgets disponibles, les actions nécessaires doivent être inscrites au programme.

2. **Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Développement du Burundi**, présenté par les Services de la Présidence de la République.

Dans le souci de mettre en place un cadre légal sur les investissements plus compétitif et s'alignant aux pratiques internationales, le Code des Investissements du Burundi a été modifié.

Parmi les innovations qu'apporte ce nouveau Code, il y a la création de l'Agence de Développement du Burundi en remplacement de l'Agence de Promotion des Investissements, ainsi que la structuration du Conseil d'Administration.

Ce Code élargit par ailleurs les missions de l'Agence de Développement du Burundi pour aller au-delà de la simple promotion des investissements.

Ce projet est proposé pour s'adapter à ce nouveau Code.

Comme structure de l'Agence, il est proposé qu'elle soit dirigée par un Directeur Général pour lui permettre d'inter-agir avec les autres institutions chargées des investissements dans le monde. Il serait assisté de quatre Directeurs.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec comme recommandations de :

- Au niveau des indemnités et autres avantages à accorder aux dirigeants de l'Agence, il faut se référer aux textes existants ;
- L'immatriculation des sociétés coopératives se fera à l'ANACOOP et les statistiques y relatives seront fournies à l'Agence;
- Il faut déterminer le nombre de réunions extraordinaires du Conseil d'Administration à ne pas dépasser ;
- Le Directeur Général de l'ANACOOP fera partie du Conseil d'Administration en remplacement du représentant du personnel de l'Agence ;
- Le mandat du Directeur Général est renouvelable une fois ;
- Le Conseil d'Administration sera dirigé par le représentant du secteur privé ;

- Il faut mettre dans le projet des dispositions relatives au rôle de l'auditeur interne ;
- Les 2/3 des membres du Conseil d'Administration, de même que la Hiérarchie, peuvent demander la tenue d'une réunion du Conseil d'Administration ;
- Il ne faut pas donner à l'autorité politique des délais de réaction aux décisions du Conseil d'Administration ;
- Les Directeurs sont nommés pour un mandat renouvelable une fois et non recrutés sur concours ;
- Le personnel de l'Agence est recruté sur concours ; Il n'est pas nécessaire de préciser que c'est pour un contrat à durée indéterminée.

3. Projet de loi portant ratification de l'accord de coopération pour l'exécution du Projet de gestion des ressources hydriques du Burundi entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte signé le 24 mars 2021 au Caire, Egypte

4. Projet de loi portant ratification de l'accord relatif à l'exemption de visas pour les détenteurs de passeports diplomatique, spécial et de service entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte signé le 24 mars 2021 au Caire, Egypte

Ces deux projets ont été présentés par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Du 23 au 26 mars 2021, Son Excellence Monsieur le Président de la République a effectué une visite d'Etat en Egypte, en marge de laquelle ces deux accords ont été signés.

L'accord de coopération pour l'exécution du Projet de gestion des ressources hydriques s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Egyptienne pour le Développement des Pays du Bassin du Nil, adoptée par l'Agence Egyptienne du Partenariat pour le Développement.

En ratifiant cet accord, le Burundi aura contribué pour soutenir les liens d'amitié et de fraternité avec l'Egypte, et pour renforcer la coopération technique dans le domaine des ressources hydriques pour leur gestion efficace selon une utilisation équitable et coopérative.

S'agissant de **l'accord relatif à l'exemption de visas pour les détenteurs de passeports diplomatique, spécial et de service**, sa ratification par le Burundi contribuera à la mise en œuvre du Protocole relatif à la libre circulation des personnes, de la main d'œuvre, des services, et sur le droit à l'établissement et à la résidence des ressortissants des pays membres du COMESA, ainsi que du

Traité de 1991 instituant la Communauté Economique Est Africaine dont le Burundi et l’Egypte sont membres. Le Burundi aura également facilité la mobilité des populations ressortissant des deux pays d’une part, et la mobilité des populations ressortissant du continent africain, d’autre part.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a adopté les deux projets en recommandant que, pour ce qui est des ressources hydriques, le Burundi mette un accent particulier sur leur conservation, ainsi qu’un appui de la République d’Egypte en ce qui concerne la lutte contre la désertification.

5. Projet d’accord de déviation de la Route Nationale n°1 (RN1) entre la République du Burundi et la République Populaire de Chine, présenté par le Ministre des Infrastructures, de l’Equipement et des Logements Sociaux.

Ce projet d’accord se réfère à l’accord de coopération économique et technique signé entre les gouvernements burundais et chinois le 28 septembre 2018.

Il concerne notamment la construction d’une route d’une longueur de 5,458 km, d’une largeur de chaussée de 7 m et 2,25 m de largeur des accotements pour chaque côté.

Cette route sera construite sur un don de la Chine équivalente à 185 920 000 yuans.

Après analyse, le Conseil des Ministres a adopté le projet et a demandé que ce Projet soit mis œuvre le plus rapidement possible selon le tracé proposé par la partie qui va donner le financement.

6. Projet de décret portant attribution d’un terrain à l’Université de Mwaro, présenté par le Ministre des Infrastructures, de l’Equipement et des Logements Sociaux

L’Université de Mwaro a été agréée par ordonnance ministérielle n°530/101 du 21 février 2001 et a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 2001.

Pour être au service de la communauté de façon effective, elle a introduit une requête au ministère en charge de l’urbanisme à travers laquelle elle demandait un terrain pour abriter cette Université.

Ce terrain lui a été accordé et a déjà construit une partie de ses locaux.

Toutefois, l’attribution définitive ne peut intervenir que par décret conformément au Code foncier.

C’est dans ce cadre que ce projet est proposé.

Après analyse de ce projet, le Conseil des Ministres a abouti aux observations et conclusions suivantes :

- L'Université de Mwaro a été construite en 2001 et c'est en 2020 que les documents relatifs à ce terrain sont demandés, ce qui fait que les procédures requises en matière de construction n'ont pas été respectées ;
- Il ya eu des irrégularités chez le demandeur et dans les services étatiques ;
- Il faut élaborer une note pour le Conseil des Ministres contenant les éléments sur le processus de l'octroi de ce terrain depuis 2001, et établir les responsabilités ;
- Le projet de décret devait être initialement soumis à la Commission Foncière Nationale ;
- Il faut visiter les textes qui régissent le domaine de l'urbanisme pour voir ce qu'ils prévoient dans de telles situations d'irrégularité ;
- Les propriétés foncières de l'Etat doivent être bornées et enregistrées ;
- Une propriété de l'Etat cédée pour usage communautaire comme la construction d'une école reste la propriété de l'Etat. Aucun titre de propriété ne devrait être délivré à cet effet ;
- Le Ministère en charge des Terres en collaboration avec le Ministère de la Justice vont élaborer une politique foncière nationale ;
- Il faut actualiser les frais de viabilisation des terrains;

7. Note sur la situation de l'Onatel et proposition des mesures de redressement, présentée par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

L'Office National de Télécommunications (Onatel) a été créé en 1979 et l'Etat du Burundi est le seul actionnaire.

L'Onatel exploite trois lignes de production à savoir le réseau de téléphonie fixe depuis 1979, le réseau mobile depuis 2005, ainsi que le réseau internet et la transmission des données depuis 2003.

Au départ, l'Onatel jouissait d'un monopole et ce n'est qu'en 1997 que le secteur a été libéralisé. Depuis lors, il fait face à une compétition des autres opérateurs dans le domaine des télécommunications.

L'Onatel détient des titres et actions dans les sociétés et/ou institutions financières locales et internationales dont la valeur se chiffre à plus de 47 milliards de Fbu.

Mais actuellement, l'Onatel fait face à des défis liés à son cadre légal, son management, des défis techniques, des défis liés aux financements ainsi que

ceux liés à la gestion des projets (ONAMOB, Réseau Métropolitain à Fibre Optique)

Cette Note fait des propositions pour améliorer la situation de l'Onatel.

- a) En tant qu'entreprise publique, l'Onatel doit conduire son développement sur les 5 années à venir selon les axes suivants :
 - La revalorisation de la téléphonie fixe à travers notamment l'introduction du triple play où, dans une même ligne, se trouvent le téléphone, l'internet et les chaînes de télévision, et introduire aussi des appareils téléphoniques modernes permettant de rester joignables à un rayon d'au moins 200 mètres du lieu où le téléphone fixe est installé ;
 - Le déploiement d'un réseau de boucle métropolitain par l'extension de la fibre optique dans les villes de Gitega et Ngozi ;
 - L'optimisation du réseau Onamob par la couverture nationale en réseau de téléphonie mobile.
- b) Le redressement administratif et financier par notamment la mise en place des outils modernes et informatisés de gestion et de contrôle, ainsi que le renouvellement progressif du personnel selon les besoins en compétences requises tout en maîtrisant la masse salariale, sur un plan triennal de recrutement basé sur les départs ;
- c) La révision de la convention de crédit pour le financement du Projet Onamob entre l'Etat du Burundi et la société HUAWEI.

Au cours des échanges sur les propositions de la Note, le Conseil des Ministres a formulé les observations suivantes :

- Il est nécessaire de redresser le leadership de l'Onatel pour qu'il soit capable de piloter les réformes à envisager ;
- Il faut autoriser l'Onatel à recruter des ressources humaines techniquement compétentes mais dans les limites du budget disponible et recycler ceux qui peuvent l'être ;
- Il faut identifier, parmi les titres et actions de l'Onatel dans les institutions financières, ceux qui sont moins rentables et les vendre pour purger une partie de ses dettes. L'Onatel doit également évaluer ses créances et procéder à leur recouvrement ;
- Il faut chercher un cabinet d'audit externe pour faire le diagnostic général de l'Onatel et proposer des mesures de redressement ; le même audit va montrer comment le crédit contracté par l'Etat du Burundi a été utilisé par la société HUAWEI ;
- Il faut vérifier si le crédit que l'Etat a contracté auprès de la Chine pour la redynamisation de l'Onamob n'est pas assuré ;
- Il est nécessaire de chercher les moyens pour moderniser la téléphonie fixe à travers notamment l'introduction du triple play où dans une même ligne se trouvent le téléphone, l'internet et les chaînes de télévision ;

- Pour des produits de même qualité chez l'Onatel et les opérateurs privés, les institutions publiques devraient être amenées à privilégier les produits de l'Onatel ;
- Le patrimoine de l'Onatel doit être identifié, valorisé et rentabilisé ;
- Les sociétés Onatel et BBS ne doivent pas se concurrencer. Il faut ramener chacune à opérer dans le cadre de ses missions ;
- Le Ministère de tutelle en collaboration avec les Services de la Primature vont élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre de ces recommandations.

8. Divers

- Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a fait le point sur l'état de la sécurité dans le pays. Il a indiqué que des actes de terrorisme ont été observés ces derniers jours dans le pays, mais que des cas de lancement de grenades sont observés aussi à la suite de disputes entre individus, signalant les cas de Ruziba et Gatumba.

Il a indiqué que cela démontre malgré tout qu'il y a encore des armes détenues par la population et qu'un encadrement de la population par les administratifs est nécessaire.

- Son Excellence Monsieur le Président de la République a informé le Conseil des Ministres, qu'en marge de la session de l'Assemblée Générale des Nations Unies à laquelle il a participé, il a rencontré une organisation qui est prête à appuyer pour que les Burundais obtiennent la Carte d'Identité Biométrique à moindre coût.

Comme ce projet coïncide avec la préparation du recensement général prévu en 2022, les Ministres en charge de l'Intérieur et des Finances ont été invités à entrer en contact avec cette organisation pour que les deux activités se complètent.

Il a également indiqué qu'un Forum National pour le Développement du Burundi est en préparation. Un site sera créé à cet effet pour que des intellectuels burundais puissent se faire inscrire, afin de cibler des experts qui peuvent, par leurs idées et propositions de solutions aux problèmes que connaît le pays, contribuer au développement du pays selon leurs domaines d'intervention.

Gitega, le 30 septembre 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: [@MAEBurundi](https://twitter.com/MAEBurundi)